



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
SIPOM DE REVEL
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le



ID : 031-253100572-20221117-2022_29-DE

L'an deux mille vingt deux, le 15 novembre à 20h 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires

Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Présente		ANDRIEU	Rémi	Absent (e)
AUTHA	Sandrine	Présente				Absent (e)
BEGARDS	Michel	Présent		ARKI	Karine	Absent (e)
BENNES	Richard	Présent		AUBESQUIER	Nadine	Absent (e)
BERSEILLE	Pascal	Absent		BAHURET	Gisèle	Absent (e)
BONNET	Denis	Présent		BARBASTE	Pierre	Absent (e)
BOURGAREL	Roger	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent (e)
BOUSCATEL	Camille	Présent		BERRO	Jean Christoph	Absent (e)
BOUSQUET	Daniel	Présent		BONNEFOY	Magali	Absent (e)
CASTAGNE	Didier	Présent		BOUSQUET	Christophe	Absent (e)
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		BOYER	Michel	Absent (e)
CESCATO	Francis	Présent		BRUNET	Magalie	Absent (e)
CHIABRANDO	Marc	Absent		CALMEIN	Francois	Absent (e)
CLERGEAU	Serge	Absent		CALMET	Nelly	Absent (e)
COLLOT	Adrien	Présent		CAMINADE	Christian	Absent (e)
COMBES	Caroline	Absente		CARLIER	Thierry	Absent (e)
CREPY	Fabrice	Proc à RIBAUT		CAROCA	Jean	Absent (e)
DAMIEN	Mélanie	Présente		CARRIEROU	Elian	Absent (e)
DAYMIER	Marie-	Absente		CLOAREC	Françoise	Absent (e)
DEGRET	Jean-Jacques	Absent		CODECCO	Serge	Absent (e)
DÉRAMOND	Sébastien	Absent		CORDIEZ	Serge	Absent (e)
DOUZE	Maarten	Présent		COSTIS	Mélaïne	Absent (e)
EMBRY	Marie	Présente		COTTEREAU	Matthias	Absent (e)
FABRE	Christian	Présent		COUTUREAU	Isabelle	Absent (e)
FABRE	Danièle	Présente		CREBASSA	Pascale	Absent (e)
FERRAN	Franck	Absent		DE VILLELE	Philippe	Absent (e)
FONTES	Gérard	Présent		DISS	Laurent	Absent (e)
FOURNIER	Damien	Présent		DURAND	Marc	Absent (e)
GAYCHET	Sèverine	Absent		FABRE	Elodie	Absent (e)
GELIS	Guillaume	Absent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent (e)
GIRAULT	Katherine	Présente		FIGNES	Jean-Claude	Absent (e)
GIRONIS	Julien	Présent		GROTTO	Emmanuel	Absent (e)
GLAUDE	Ludovic	Absent		HERAILH	Pierre	Absent (e)
GUY	Philippe	Présent		IMART	Jean Luc	Absent (e)
HAYANI	Véronique	Absente		JONQUIERES	Vincent,	Absent (e)
HERMET	Marion	Présente		JOURLIAC	Jean	Absent (e)
ISMAN	Rémy	Présent		LAPASSAT	Jean Luc	Absent (e)
LACROUX	Evelyne	Présente		LEBRETON	Delphine	Absent (e)
LARROQUE	Laurence	Absente		LEROUX	Sophie	Absent (e)
LAURENS	Lucienne	Présente		LUCENA	Francois	Absent (e)
LAURENT	Anne	Présente		LUMEAU	Grégoire	Absent (e)
LUX	Pierre	Absent		MAISON	Pierre	Absent (e)
MARIOJOLS	Roselyne	Présente		MARTY	Francis	Absent (e)
MARTORELL	Didier	Absent		MAUREL	Danièle	Absent (e)
				MERLIO	Gwenaël	Absent (e)
PAPIN	Florence	Présent		METCHE	Marie-José	Absent (e)
PASTRE	Marie	Présente		MILHAVET	Marie Line	Absent (e)
PORTA	Raymond	Présent		MISSEY	Jean-Paul	Absent (e)
PORTES	Pierre	Proc à ROUANET E		MONTAGNE	Patrick	Absent (e)
POUYANNE	Christophe	Absent		MOULIN	Dominique	Absent (e)
PUJOL	Francis	Absent		NGAI	Jeffrey	Absent (e)
RAVET	Marc	Absent		OULES	Nicole	Absent (e)
REUSSER	Isabelle	Absente		PADIÉ	Yannick	Absent (e)
REY	Mickaël	Présent		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent (e)
RIBAUT	Jean-Paul	Présent		POUX	Emmanuel	Absent (e)
ROUANET	Evelyne	Présente		PRADELLES	Vincent	Absent (e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente		RAYE	Michèle	Absent (e)
ROUGIER	Thierry	Présent		REGIS	Lionel	Absent (e)
ROUQUET	Serge	Présent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent (e)
SASTRE	Roland	Présent		ROUQUET	Jérémy	Absent (e)
SEGREVILLE	Lucette	Présente		SARRALDE	Julien	Absent (e)
SERRE	Benoît	Présent		SAURAT	Thierry -	Absent (e)
SOUAL	Jean-Pierre	Présent		SAURET	Jérôme	Absent (e)
TRETON	Brigitte	Absente		SERRES	Jean Louis	Absent (e)
TROUDART	Corinne	Présente		SICARD	Didier	Absent (e)
VANDEN BERGUE	Isabelle	Absente		TEQUI	Maryse	Absent (e)
VERNIER	Jean Claude	Absent		TERRAT	Emmanuelle	Absent (e)
VERSCHUEREN	Paul	Absent		VAN DAELE	Charles	Absent (e)
VIALADE	Reine	Absent		VIGNA	Lionel	Absent (e)
VINCENT	Sophie	Absente		VIRVES	Pierre	Absent (e)
WEISSE	Damien	Présent		VIVIES	Sylvie	Absent (e)

Nombre de délégués titulaires présents : 41

Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de procurations : 2

Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le



ID : 031-253100572-20221117-2022_29-DE



Objet : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de droit public

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3/2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3/1° et 3/2°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

En raison de la possibilité de recourir au recrutement d'agents contractuels de droit public et de droit privé.

Sur le rapport de la Présidente et après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité des membres :

- D'autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels de droits publics dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour des besoins temporaires liés :
 - A un accroissement temporaire d'activité,
 - A un accroissement saisonnier d'activité,
 - Au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels,
- D'autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels de droit privé, dans la perspective de favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion de personnes en difficulté sociale et économique ou d'accompagner des personnes dans un parcours de formation. 3 dispositifs sont ouverts aux collectivités territoriales :
 - Le contrat Parcours Emploi Compétences, permet aux personnes en difficulté de retrouver un emploi,
 - Le contrat Adultes-Relais, pour des missions de médiation sociale et culturelle,
 - Le contrat d'apprentissage
- De charger Madame la Présidente de :
 - Constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement temporaire des fonctionnaires et des agents contractuels,
 - Etudier la possibilité de recruter des agents contractuels de droit privé, dans la perspective de favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion de personnes en difficulté sociale et économique ou d'accompagner des personnes dans un parcours de formation,
 - Déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
 - Procéder aux recrutements
 - Prévoir une enveloppe de crédits au budget.



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Revel, le 15 novembre 2022,

Acte rendu exécutoire
Après son envoi en Préfecture le :
18 novembre 2022

La Présidente

Evelyne

